



ORDRE DU JOUR



La séance est ouverte au public. Néanmoins, en raison de la situation sanitaire et des mesures de prévention qui en découlent, seul un nombre limité de personnes pourra y assister. Par ailleurs la séance est accessible en direct au public sur les réseaux sociaux de la Ville.

A. Désignation du secrétaire de séance.

B. Appel nominal.

C. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2022.

D. Points d'informations

E. Examen des rapports et projets de délibérations :

URBANISME

- 1- RETROCESSION PAR LA SAFER D'UN ENSEMBLE FONCIER CONSTITUE DES PARCELLES B1311, BH9 ET 12, BP22 ET 23 ET BW48 AU PROFIT DE LA VILLE
- 2- RENOUVELLEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE (ZAD) CREEE PAR ARRETE PREFECTORAL N°08-232/DDD

RESSOURCES HUMAINES

- 3- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

FINANCES

- 4- ADOPTION DES TAUX 2022 DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES
- 5- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA VILLE
- 6- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE
- 7- AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2021
- 8- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2022

- 9- ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2022
- 10- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

SERVICES A LA POPULATION

- 11- ATTRIBUTION DE RESSOURCES POUR LES DEPENSES OBLIGATOIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME DE CLARTE
- 12- SECTORISATION SCOLAIRE POUR LES ELEVES DU PREMIER DEGRE
- 13- REGLEMENT GENERAL DES VENTES AU DEBALLAGE DE VETEMENTS, D'OBJETS ET DE MEUBLES D'OCCASION

SERVICES TECHNIQUES

- 14- MISE A DISPOSITION DES IMMOBILISATIONS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT TRANSFEREE A LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

F. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 CGCT

G. Questions orales

HÔTEL DE VILLE

Place Charles de Gaulle
78510 TRIEL-SUR-SEINE

mairie@triel.fr

www.triel-sur-seine.fr

01 39 70 22-00 (fax-22)